

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le lundi 6 décembre 2021, se tient à 16 h 22, à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, préside la séance. Les maires, mesdames Denyse Blanchet et Julie Morin et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron et Denis Poulin participent à la rencontre.

Conformément aux consignes sanitaires émises par les autorités de la Santé publique du Québec en ce qui concerne le palier d'alerte de couleur verte, la séance s'est tenue en présentiel et permet la présence du public.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame France Bisson, mairesse de la Municipalité de Saint-Sébastien est absente.

1.0

---

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

---

**ORDRE DU JOUR**

Il est demandé d'ajouter les points suivants au point 21.0 Varia  
 - Conseil des maires de janvier 2022

**C.A. 2021-155**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**  
**COMITÉ ADMINISTRATIF**  
**ORDRE DU JOUR DU 6 DÉCEMBRE 2021**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021, 20 SEPTEMBRE 2021 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE, 27 SEPTEMBRE 2021 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET 22 NOVEMBRE 2021 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE
4.	SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES
5.	FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
6.	PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)

7.	CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NO 2021-07 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2021-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-08 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE I-1 ET LA ZONE M-5 (ST-SAMUEL STATION)
8.	MARQUE TERRITORIALE – COMITÉ MARKETING DÉFI 2025
9.	RECOMMANDATION – NOMINATION DE MEMBRES SUR LE COMITÉ AGILITÉ ET LE COMITÉ CONFORMITÉ FRR-VOLET 2
10.	EMBAUCHE – AGENT.E DÉVELOPPEMENT LOISIRS, 2 <sup>E</sup> RESSOURCE
11.	DEMANDES DE COMMANDITES
12.	DEMANDE D'APPUI MAISON 5E SAISON
13.	PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE
14.	CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2022
15.	PROPOSITION – CERCLES D'ÉCHANGES
16.	BÂTIMENT
17.	OPPORTUNITÉS
18.	RESSOURCES HUMAINES
19.	FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET
20.	PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
21.	VARIA
22.	PÉRIODE DE QUESTIONS
23.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

## 3.0

PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021, 20 SEPTEMBRE 2021 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE, 27 SEPTEMBRE 2021 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET 22 NOVEMBRE 2021 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**C.A. 2021-156**

**PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021, 20 SEPTEMBRE 2021 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE, 27 SEPTEMBRE 2021 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET 22 NOVEMBRE 2021 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance du 8 septembre 2021, de la séance extraordinaire du 20 septembre 2021, de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 22 novembre 2021 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 4.0

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

5.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

**C.A. 2021-157**

**FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI-VOLET RELÈVE),  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2021-12-01**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement (FLI-Volet relève) pour l'acquisition d'une entreprise de commerce de détail, projet FLI-2021-12-01;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 12 500 \$ avec moratoire de 12 mois en capital, intérêts et frais soit accordé au promoteur du projet FLI-2021-12-01 pour son projet d'acquisition d'une entreprise de commerce de détail, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI-Volet relève.

QUE la secrétaire-trésorière et madame la préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C.A. 2021-158**

**FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI-VOLET RELÈVE),  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2021-12-02**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement (FLI-Volet relève) pour l'acquisition d'une entreprise de commerce de détail, projet FLI-2021-12-02;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 12 500 \$ avec moratoire de 12 mois en capital, intérêts et frais soit accordé au promoteur du projet FLI-2021-12-02 pour son projet d'acquisition d'une entreprise de commerce de détail, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI-Volet relève.

QUE la secrétaire-trésorière et madame la préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C.A. 2021-159**

**FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI-VOLET RELÈVE),  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2021-12-03**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement (FLI-Volet relève) pour l'acquisition d'une entreprise de commerce de détail, projet FLI-2021-12-03;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 25 000 \$ avec moratoire de 3 mois en capital, intérêts et frais soit accordé au promoteur du projet FLI-2021-12-03 pour son projet d'acquisition d'une entreprise de commerce de détail, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI-Volet relève.

QUE la secrétaire-trésorière et madame la préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C.A. 2021-160**

**FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI-VOLET RELÈVE),  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2021-12-04**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement (FLI-Volet relève) pour l'acquisition d'une entreprise de commerce de détail, projet FLI-2021-12-04;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 12 500 \$ avec moratoire de 3 mois en capital, intérêts et frais soit accordé au promoteur du projet FLI-2021-12-04 pour son projet d'acquisition d'une entreprise de commerce de détail, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI-Volet relève.

QUE la secrétaire-trésorière et madame la préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **C.A. 2021-161**

#### **FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI-VOLET RELÈVE), DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2021-12-05**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement (FLI-Volet relève) pour l'acquisition d'une entreprise de commerce de détail, projet FLI-2021-12-05;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 12 500 \$ avec moratoire de 3 mois en capital, intérêts et frais soit accordé au promoteur du projet FLI-2021-12-05 pour son projet d'acquisition d'une entreprise de commerce de détail, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI-Volet relève.

QUE la secrétaire-trésorière et madame la préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **C.A. 2021-162**

#### **FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI-VOLET RELÈVE), DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2021-12-06**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement (FLI-Volet relève) pour l'acquisition d'une entreprise de commerce de détail, projet FLI-2021-12-06;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 15 000 \$ avec moratoire de 3 mois en capital, intérêts et frais soit accordé au promoteur du projet FLI-2021-12-06 pour son projet d'acquisition d'une entreprise de commerce de détail, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI-Volet relève.

QUE la secrétaire-trésorière et madame la préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **C.A. 2021-163**

#### **FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI-VOLET RÉGULIER), DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2021-12-07**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement (FLI-Volet régulier) pour le démarrage d'une entreprise de commerce de détail, projet FLI-2021-12-07;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 15 000 \$ avec moratoire de 12 mois en capital et intérêts et frais soit accordé au promoteur du projet FLI-2021-12-07 pour son projet de démarrage d'entreprise de commerce de détail, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI-Volet régulier.

QUE la secrétaire-trésorière et madame la préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 6.0

#### **PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)**

Un rapport détaillé des dossiers traités au niveau du Fonds local d'investissement, du PAUPME et de l'AERAM a été présenté en atelier de travail. Les Fonds se

portent tous bien et bon nombre d'entreprises ont été soutenues de différentes manières.

## 7.0

### CONFORMITÉS

---

#### 7.1

CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NO 2021-07 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2021-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-08 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE I-1 ET LA ZONE M-5 (ST-SAMUEL STATION)

#### **C.A. 2021-164**

#### **CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NO 2021-07 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2021-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-08 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE I-1 ET LA ZONE M-5 (ST-SAMUEL STATION)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton nous a soumis son règlement no 2021-07 remplaçant le règlement no 2021-03 modifiant le règlement de zonage no 2009-08 afin de modifier les usages autorisés dans la zone I-1 et la zone M-5 (St-Samuel Station);

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 2021-07 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 2021-07 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.0

### MARQUE TERRITORIALE – COMITÉ MARKETING DÉFI 2025

---

#### **C.A. 2021-165**

#### **MARQUE TERRITORIALE**

ATTENDU QUE Vision attractivité a été mandaté pour élaborer une grande démarche pour les 8 MRC de l'Estrie et la Ville de Sherbrooke quant au choix de la marque territoriale des Cantons-de-l'Est et offre de l'accompagnement à chacune des MRC dans la réalisation d'un mandat local, selon leur besoin;

ATTENDU QUE le Comité marketing Défi 2025 a été mis sur pied afin entre autres de développer, de façon collective, la marque territoriale du territoire granitois;

ATTENDU QUE Vision attractivité, la MRC du Granit, la SDE du Granit et Défi 2025 ont collaboré à des travaux de réflexion et d'idéation qui ont débuté en février 2020 et ont été poursuivis avec un comité de travail – Marque territoriale formé d'employés MRC/SDEG et de différents professionnels en développement et en communication du territoire, dont quelques siègent également au Comité marketing Défi 2025;

ATTENDU QUE les premiers résultats de ces travaux ont été présentés au conseil des maires, principalement le récit de la marque, dans le cadre d'un atelier de travail, le 24 février 2021;

ATTENDU QU'un plan d'organisation des travaux a été présenté à la direction de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit accepte de réserver un montant maximal de 15 000 \$ pour la mise en place d'un plan d'action pour le déploiement quant à l'image de marque du territoire.

QUE les sommes afférentes soient prises à même les fonds disponibles au budget FRR Volet 2 – Opportunités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

---

**RECOMMANDATION – NOMINATION DE MEMBRES SUR LE COMITÉ AGILITÉ ET LE COMITÉ CONFORMITÉ FRR-VOLET 2**

Considérant qu'un élu est absent et que plus d'un d'entre eux a démontré de l'intérêt, la nomination des membres sur le comité FRR-Volet 2 est remise à une séance ultérieure.

**C.A. 2021-166**

**RECOMMANDATION – NOMINATION DE MEMBRES SUR LE COMITÉ AGILITÉ**

ATTENDU QUE le conseil des maires, par sa résolution no 2020-84, a formé le Comité ressource structure MRC/SDEG;

ATTENDU QUE les besoins ont fait en sorte que la nomination, la nature et la composition dudit comité ont évolué pour se nommer Comité agilité;

ATTENDU QU'un élu qui siège au Comité administratif de la MRC doit y être nommé;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Comité administratif de la MRC du Granit recommande madame France Bisson à titre de représentante au Comité agilité de la MRC/SDEG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0

---

**EMBAUCHE – AGENT.E DÉVELOPPEMENT LOISIRS, 2<sup>E</sup> RESSOURCE**

**C.A. 2021-167**

**EMBAUCHE – AGENT DÉVELOPPEMENT LOISIRS, 2<sup>E</sup> RESSOURCE-  
MISE EN OEUVRE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE LOISIR**

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de monsieur Xavier Mc Clish;

ATTENDU QUE le Comité exécutif de la SDEG a recommandé l'engagement de monsieur Xavier Mc Clish;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction et approuve l'engagement de monsieur Xavier Mc Clish à titre d'agente en développement loisirs, et ce, à compter du 2 décembre 2021.

QUE son salaire soit celui de la classe D prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0

---

#### DEMANDES DE COMMANDITES

J'informe les membres de certaines demandes de commandites qui sont inadmissibles en regard de la Politique de dons et commandites de la MRC.

12.0

---

#### DEMANDE D'APPUI MAISON 5E SAISON

##### **C.A. 2021-168**

##### **RECOMMANDATION - APPUI À LA MAISON 5E SAISON**

ATTENDU QUE la Maison 5<sup>e</sup> saison a déposé une demande d'appui à la MRC;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif de la MRC en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit recommande au conseil des maires de la MRC d'appuyer la Maison 5<sup>e</sup> saison dans sa demande auprès de différentes instances d'amender l'article 21 des règles sur les Bingos, et ce, afin de lui permettre de pouvoir diffuser un bingo média en louant du temps d'antenne via une radio commerciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0

---

#### PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE

##### **C.A. 2021-169**

##### **PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE**

ATTENDU QU'un appel de projets se tiendra en 2022 pour un projet éolien ou d'énergies renouvelables;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit accepte qu'un montant de 25 000 \$ soit utilisé afin d'engager des ressources ayant les connaissances requises afin de guider le conseil des maires dans les démarches de dépôt dans le cadre de l'appel d'offres de projet éolien du gouvernement provincial ou celui d'Hydro-Québec quant à des énergies renouvelables.

QUE le montant soit pris à même les sommes disponibles au budget FRR Volet 2 – Opportunités.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0

---

CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2022

Il est convenu que les séances du comité administratif se tiennent le lundi de la semaine précédant le conseil des maires. Lorsque cette journée est un jour férié, la rencontre se tiendra le mercredi plutôt que le lundi. Il est entendu qu'un atelier de travail précède, dès 13 h 15, la séance publique.

15.0

---

PROPOSITION – CERCLES D'ÉCHANGES

Il a été convenu, après discussions en atelier de travail, que des rencontres, sous forme de cercles d'échanges, pourraient être tenues au besoin entre les élus, et ce, de manière à leur permettre d'échanger par rapport à certains sujets qu'ils jugent nécessaires et qui pourraient les aider au niveau de la gestion de leur municipalité, de leur collaboration entre municipalités ou tout autre sujet jugé pertinent pour les élus.

16.0

---

BÂTIMENT

Aucun sujet à traiter.

17.0

---

OPPORTUNITÉS

Aucun sujet à traiter.

18.0

---

RESSOURCES HUMAINES

J'informe les maires que quelques curriculum vitae ont été reçus concernant l'appel de candidatures pour le poste de technicien.ne en géomatique.

19.0

---

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET**C.A. 2021-170****FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MADAME MARIELLE FECTEAU -  
SEPTEMBRE, OCTOBRE ET NOVEMBRE 2021**

ATTENDU les élections municipales de novembre 2021;

ATTENDU QUE madame Marielle Fecteau a terminé son mandat à titre de préfet le 14 novembre dernier;

ATTENDU QUE madame Marielle Fecteau a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour les mois de septembre, octobre et novembre 2021 et que les maires l'acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame Marielle Fecteau pour les mois de septembre, octobre et novembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.0

---

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu que la séance du mois de janvier se tiendra le 17 janvier 2022 à compter de 15 h 30. Un avis de convocation sera alors envoyé aux maires conformément à la loi.

21.0

---

VARIA

**Conseil des maires de janvier**

J'informe les maires qu'il se pourrait que la séance du conseil des maires de janvier se tienne le 26 janvier 2022 plutôt que le 19 janvier 2022.

22.0

---

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent, donc aucune question n'est posée.

23.0

---

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**C.A. 2021-171**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 6 décembre 2021 soit levée, il est 16 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir  
Préfet

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 6 décembre 2021 et ce, pour les résolutions C.A. 2021-157, C.A. 2021-157, C.A. 2021-158, C.A. 2021-159, C.A. 2021-160, C.A. 2021-161, C.A. 2021-162, C.A. 2021-163, C.A. 2021-165, C.A. 2021-167, C.A. 2021-169 et C.A. 2021-170.

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale